

Exposition «Rêve d'Orchidées 2020» De l'Atlantique à l'Oural CONCOURS PHOTO

REGLEMENT

1. OBJET DU CONCOURS

L'association « Orchidée Languedoc » de Vergèze, en collaboration avec l'Atelier Photo AVF de Lunel (Accueil des Villes Françaises), organise un concours photo pour permettre à tous, enfant ou adulte, de donner leur vision et leur ressenti sur l'exposition d'orchidées qui aura lieu du 31 janvier au 2 février 2020 à Vergèze (salle Vergèze Espace).

Les photos primées seront publiées. Ce sera une occasion de partager des regards différents et de découvrir la diversité des points de vue, à travers l'œil de photographes amateurs.

2. THEMES

Les clichés proposés devront traiter les deux thèmes suivants :

- T1 Les fleurs exposées,
- T2 Le cadre de l'exposition (décors, stands, scénographie)

3. CATEGORIES

Le concours est ouvert à tous et comporte 2 catégories :

- Jeunes, de 10 à 18 ans,
- Adultes

4. DUREE DU CONCOURS

Le concours est ouvert pendant toute la durée de l'exposition, aux heures d'ouverture.

5. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au concours est gratuite.

Le concours est ouvert à tous les visiteurs du salon « Rêve d'orchidées 2020 », qui devront retirer puis déposer leur bulletin de participation aux endroits prévus à cet effet.

Sont exclus les photographes professionnels, les organisateurs et les membres du jury du concours.

6. MODALITES DE PARTICIPATION

6.1 Chaque participant peut proposer trois photographies au maximum, prises durant le salon 2020 et couvrant les deux thèmes.

Pour la transmission des photos, l'envoi se fera par courriel internet à l'adresse suivante :

jeanpierre.varlenge@gmail.com

6.2 La date limite d'envoi est fixée au vendredi 7 février avant minuit (datation internet faisant foi)

6.3 Les photographies seront en format JPEG, pour une résolution d'impression de 300DPI

- Chaque fichier JPEG devra comporter les mentions suivantes :
- **Nom, prénom et thème (T1 ou T2)**
Exemple : Dupont_Jacques_T1.jpg

6.4 Le participant indiquera une adresse mail valide.

7. *JURY DU CONCOURS et CRITERES DE SELECTION*

Un jury du concours est composé comme suit :

- **M. Guy Gatepaille** (Conteur vidéaste), Président
- **M. Michel Barbet**, président du club photo de Congenies
- **Mme Christine Hamel** et **M. Léo Thibault** pour l'Atelier Photo AVF Lunel
- **M. Jean-Michel Calon** et **M. Jacques Pradier** (**M. Henri Malerba** suppléant en fonction des disponibilités) pour l'association « Orchidée Languedoc »

Le jury sélectionnera anonymement les photographies. Seule la personne chargée de les réceptionner aura connaissance de l'identité des candidats.

Aucun signe distinctif ou filigrane ne devra être apposé sur les photos.

Le jury se réserve le droit d'exclure toute photo qui ne respecterait pas les thèmes ou le règlement du concours.

Les montages, superpositions de clichés ou ajouts d'éléments extérieurs à la photographie ne sont pas autorisés.

Les décisions du jury sont irrévocables et sans appel.

8. *PRIX ET RECOMPENSES*

Les lauréats seront informés en temps utile et invités à la remise des prix qui se tiendra le Samedi 21 mars à 16h au Centre Socioculturel Marcel Pagnol, rue Marcel Pagnol, à Vergèze.

Les photos primées seront exposées lors de la remise des prix, ainsi que dans le hall d'entrée du salon « *Rêve d'orchidées* » de 2021.

Elles pourront également être exposées lors de manifestations auxquelles l'association Orchidée Languedoc ou l'Atelier Photo AVF Lunel participeront.

Une sélection de photos ayant concouru pourront également être jointes à ces expositions.

Les photos primées ou ayant concouru pourront également être publiées sur tout support de communication (site internet, bulletins, livrets, etc ...).

Pour chacun des 2 thèmes et dans chaque catégorie, seront attribués trois prix (bons d'achats, livres, plantes, orchidées etc....).

9. *RESPONSABILITES et DROITS PHOTOGRAPHIQUES*

La participation au concours entraîne expressément pour les lauréats la cession des droits d'auteur des clichés présentés au bénéfice de l'association «Orchidée Languedoc ».

La cession des droits d'auteur par le photographe induit notamment le droit de reproduction et d'utilisation.

En contrepartie, l'association s'engage à divulguer l'identité du photographe (prénom et nom) qui pourra être mentionnée sur le(s) support(s) de communication utilisé(s), site internet, exposition, bulletin municipal, presse locale, ou autres.

Les tirages sur papier réalisés et financés par l'association resteront sa propriété.

Les participants s'engagent à respecter le droit à l'image selon les textes en vigueur.

L'association se réserve le droit, à tout moment, d'interrompre, de supprimer, de différer ou de reporter le concours et/ou d'en modifier ses modalités après information des participants si les circonstances l'exigent.

Conformément à la loi informatique et libertés du 06 janvier 1978 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, de modifications, de rectifications et de suspension des données les concernant.

10. *ACCEPTATION DU REGLEMENT*

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement par les concurrents. Tout manquement au présent règlement entraîne la disqualification du candidat.

Le présent règlement est disponible :

- à l'entrée du salon à l'accueil il sera affiché
- sur la page Facebook *Orchidée Languedoc*
- sur le site de l'association AVF Lunel :
<https://avf.asso.fr/lunel/actualites/concours-photo/>

11. *INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES*

Pour tout complément d'information, merci de contacter le responsable photo à l'association AVF Lunel par mail dont voici les coordonnées :

jeanpierre.varlenge@gmail.com